

Séance du 13 décembre 2021 à 19 heures 00

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : **Monsieur Quentin MEYLAN**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Présentation de la Fondation immobilière de la commune de Choulex.
4. Rapport des commissions.
5. Communications de l'Exécutif.
6. Propositions individuelles et questions.
7. ~~Coup de chapeau (huis-clos).~~

Présents : Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Carole MATHEZ,
Franziska PILLY SCHLUEP et Christine SCHAUB

MM. Aloys BAUDET, Jean BINDER Lucien DERUAZ, Pascal
DROZE, Jérôme SCHÖNI et Brett THEUS

Excusés : Mme Yvette GUIBERT MONGILARDI
M. Christophe SENGLLET, maire

Exécutif : Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe
Mme Anne MEYLAN, adjointe

Procès-verbal : Mme Emmanuelle MAIA

M. Q. Meylan, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h. Il annonce les personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021

Les corrections suivantes sont demandées :

- **M. J. Schöni** demande que soit rajouté à la fin du 2ème paragraphe de la page 1952 : « qui travaillent étroitement avec les conseillers » et mettre immédiatement à la suite le paragraphe de la page 1953 concernant la question de **Mme N. Favre**.
- **M. J. Schöni** demande que soit supprimée la dernière phrase du paragraphe qui traite de l'aide humanitaire et qui porte à confusion.
- **M. P. Droze** ajoute que dans le même paragraphe, il faudrait corriger : « ... est une conséquence de la diminution... » et « ... elle se limite à 0,7% du budget total... »).
- En page 1953, **M. J. Schöni** souhaite apporter la correction suivante : « ...préférable de réintroduire en tout cas de manière partielle la levée porte-à-porte ».
- en page 1954, **M. J. Schöni** souhaite que soit précisé : « ...**M. Q. Meylan** y ayant assisté, **M. le Maire** lui passe la parole... ».

Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. Q. Meylan annonce l'entrée en force de la décision de l'ACG relative à l'octroi d'une subvention de Chf 2,2 millions pour l'acquisition et l'implémentation d'un système d'information et de gestion des ressources humaines destiné aux 44 communes membres. Deux communes avaient fait valoir leur droit d'opposition.

Le Bureau, qui a reçu un courrier du collectif Seymaz-Vie concernant le projet « Chez la Simone, l'épicerie où l'on mange », propose de transmettre celui-ci à chaque groupe. En effet, une rencontre avec la commune a déjà eu lieu et ce courrier étant adressé aux autorités communales au sens large, les groupes voudront bien en débattre et faire remonter au Bureau la suite à donner audit courrier.

L'Exécutif de Choulex répondra à la lettre de la famille Baudet concernant l'interdiction du passage des chevaux au chemin des Briffods, dont une copie a été transmise au Bureau.

M. Q. Meylan annonce une modification de l'ordre du jour, à savoir la suppression du point 7.

M. Q. Meylan donne lecture de la pétition qui a été adressée à l'Exécutif et qui sera traitée lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Cette pétition, qui

demande de libérer la route de Chevrier de son trafic de transit, fait suite à la réunion du 7.6.2021. Les intéressés se sont organisés au sein d'un collectif citoyen dans le but de proposer une solution réaliste pour réduire le trafic de transit persistant sur la route de Chevrier, à savoir la pose d'une borne rétractable. Parmi les habitants de la route de Chevrier, du chemin de Martel et du chemin de l'Ancienne-Grange, 64 ont soutenu ce projet par leur signature. 12 ont explicitement décidé de ne pas soutenir cette initiative et 5 n'ont pu être joints ou n'ont pas répondu. De nombreux résidents du hameau de Chevrier attendent de la commune la mise en œuvre d'une solution durable qui mette fin au trafic de transit. Selon les signataires, l'option présentée est perçue comme adéquate et justifiée.

M. Q. Meylan rappelle que conformément au règlement du Conseil municipal, les pétitions peuvent être soit renvoyées en commission, soit au Maire pour réponse, soit ajournées, soit classées sans suite. Il propose au Conseil municipal de voter l'entrée en matière de cette pétition.

Par 7 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, soit à la majorité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la pétition.

M. Q. Meylan propose de renvoyer cette pétition en commission Aménagement-Mobilité.

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, soit à la majorité, le Conseil municipal renvoie pour traitement cette pétition en commission Aménagement-Mobilité.

3. Présentation de la Fondation immobilière de la commune de Choulex

M. Q. Meylan cède la parole à **M. J. Schöni** qui rappelle en préambule que la Fondation est née de la volonté de la commune de se pourvoir d'une entité permettant de gérer au mieux et en toute transparence ses immeubles locatifs et ainsi offrir aux Choulésiens de se loger à des prix abordables. Les statuts de la Fondation ont été adoptés par le Conseil municipal le 19.10.1998 et validés par une loi du Grand Conseil le 19.11.1999. La Fondation a été inscrite au Registre du commerce le 13.11.2000. Les statuts ont été modifiés deux fois depuis, le 11.5.2015 et le 16.10.2017.

La Fondation étant constituée par une loi du Grand Conseil, il s'agit d'une fondation de droit public (intérêt communal public au sens de l'art. 30 lett. t, LAC B 6 05). Elle a pour but de mettre, le cas échéant d'aider à mettre à disposition de la population de Choulex en priorité, des logements confortables, à loyer correspondant aux besoins de la population. À cet effet, l'art. 2 de ses statuts lui permet d'acquérir ou se faire céder à titre gratuit tout immeuble, ou partie d'immeuble, concéder ou se faire concéder tout droit de superficie. Elle peut transformer tous les immeubles, effectuer toute étude, contracter tout emprunt, vendre ou céder en gage tous les immeubles, construits ou non. Elle gère, ou fait gérer tous les immeubles pour elle-même.

Pour atteindre ce but, la commune a, en 2000, transféré plusieurs de ses immeubles lors de la constitution de la Fondation, en dernier lieu tous ceux de l'entrée du village. Si la commune a cédé tous ses biens locatifs à la Fondation, elle demeure tout de même, par le biais du Conseil municipal, l'autorité de surveillance (cf. art. 16 et 17 des statuts de la Fondation). Plusieurs décisions du Conseil de Fondation (vente, échange de bien immobilier, octroi d'un droit de superficie, dissolution de la Fondation, constitution de gage immobilier sur les biens de la Fondation) sont soumises à l'approbation du Conseil municipal, sous peine de nullité.

Au-delà de gérer sainement le parc immobilier dont elle a la responsabilité, la Fondation attribue les logements vacants. Elle peut recevoir des legs, aussi, acheter ou construire des immeubles, et assure par l'intermédiaire d'une régie l'entretien courant des bâtiments, ainsi que les rénovations importantes.

Pour ce faire, la Fondation est administrée par un Conseil de Fondation composé de 7 à 9 membres, notamment des professionnels dans différents domaines idoines, qui se réunissent régulièrement. Elle est actuellement administrée comme suit : un membre de l'Exécutif (en fait partie de droit), deux membres élus par l'Exécutif communal et choisis dans la mesure du possible parmi les personnes ayant une expérience en matière économique, juridique, financière ou technique, trois membres élus par le Conseil municipal, dont au moins deux Conseillers municipaux, et un à trois membres désigné(s) par cooptation par le Conseil de Fondation.

Le Conseil de Fondation s'est doté d'un règlement d'organisation qui répartit les tâches de chacun en différentes commissions : bureau, commission d'attribution des logements et gestion du personnel, commission travaux, constructions et rénovations.

Le bureau a comme tâche de : planifier, préparer l'ordre du jour, convoquer et tenir les séances du Conseil de Fondation, préparer les budgets, les comptes annuels, les rapports et les propositions à présenter au Conseil, procéder au suivi des décisions prises par le Conseil, prendre toutes les mesures de sauvegarde en cas d'urgence nécessitant une décision immédiate, ainsi que toutes les questions intéressant la gestion, l'exploitation et l'administration de la Fondation, les affaires courantes et notamment la gestion des immeubles, planifier et suivre le mandat de la régie, la gestion financière, les engagements hypothécaires. Le bureau prend seul toutes les décisions relatives aux travaux d'entretien tant que ceux-ci n'excèdent pas la somme de Fr. 50'000.-.

La commission d'attribution des logements et gestion du personnel attribue les logements vacants sur la base de critères précis auxquels chaque candidat qui dépose une demande doit répondre. Le demandeur doit être inscrit sur la liste d'attente de la Fondation, être de nationalité suisse ou titulaire d'un permis C ou B, l'objectif étant de privilégier les candidats présentant une autorisation de séjour, une stabilité économique et physique. Le taux d'effort dévolu au loyer doit rester raisonnable. Le futur taux d'occupation doit éviter la sous-occupation (la différence entre le nombre de pièces et le nombre d'occupants doit être inférieure à 2,5). Les demandeurs ne doivent pas être locataires ou propriétaires d'un logement disponible ou cas échéant, devront renoncer au logement. Ils

doivent avoir un lien fort avec la commune de Choulex ; le nombre d'années de résidence ou de travail sur la commune est pris en compte. La Fondation veille également au respect de la mixité sociale par immeuble. Priorité est donnée aux plus anciennes candidatures. Un candidat qui refuse un logement qui lui est proposé redescend au bas de la liste. Le revenu déterminant du groupe de personnes occupant le logement ne doit pas dépasser un certain seuil et la fortune ne doit pas être manifestement excessive afin d'offrir des logements abordables à toute la population.

La commission des travaux, constructions et rénovations gère l'ensemble des travaux de rénovation et la réfection des logements. Les immeubles de la Gouille-Noire, qui sont assez vétustes, ont récemment nécessité de nombreux travaux de rénovation. Si la commission doit répondre aux critères des marchés publics (AIMP), elle peut, en dessous d'un certain seuil, mener des procédures de gré à gré. Elle s'est dotée d'un règlement qui précise notamment que les travaux doivent être attribués en priorité à des entreprises situées sur la commune ou, cas échéant, favoriser la proximité géographique, les entreprises formatrices (apprentis, stagiaires) qui ont aussi une approche en termes de développement durable. Les membres de la commission se soucient beaucoup de ces dernières normes lors des rénovations, à condition que les moyens de la Fondation le permettent.

Le patrimoine immobilier de la Fondation représente 60 logements et 93 parkings. L'état locatif, au 31.12.2020, était de Chf 1'402'746.-. La valeur totale estimée des biens immobiliers est de Chf 37 millions, avec environ Chf 14 millions d'hypothèque. Le pourcentage moyen d'endettement est de 38,27 % et le taux moyen des hypothèques de 1,746 %. Les durées sont généralement assez longues afin de bénéficier de taux très bas.

M. J. Schöni énumère les immeubles qui appartiennent à la Fondation, ainsi qu'une petite parcelle agricole avant de conclure avec quelques derniers éléments. Il est précisé que conformément à la dernière modification de ses statuts, la Fondation peut verser à la commune une part de son bénéfice propre annuel (au maximum 50 % du bénéfice).

4. Rapport des commissions

Agriculture-Environnement-Développement durable

Mme C. Mathez indique que la commission s'est réunie le 10.11.2021. Elle a fait un bilan de la journée du 7.9.2021, avant d'attribuer des subventions puis répondre à un courrier transmis par l'Entente.

Aménagement-Mobilité

M. J. Binder annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Animation-Culture-Sports

La commission s'est réunie et le procès-verbal est en cours de validation, indique **M. B. Theus** qui énumère les sujets à l'ordre du jour : apéritif communal (qui a malheureusement été annulé entre-temps), subventions.

Bâtiments-Préavis

M. L. Déruaz indique que la commission ne s'est pas réunie.

Finances-Sécurité

La commission s'est réunie le 29.11.2021, annonce **M. J. Schöni**, et le procès-verbal n'a pas encore été approuvé. Étaient notamment à l'ordre du jour : dépassements budgétaires 2021 (lorsqu'un crédit budgétaire est insuffisant, un crédit budgétaire supplémentaire doit être soumis au vote du Conseil municipal, hormis si le dépassement est inférieur à 5 % de la ligne budgétaire 2F 2N et qui peut alors être approuvé globalement dans le cadre de l'approbation des comptes pour autant que la commission des finances et le Conseil municipal en aient préalablement été informés).

Information-Naturalisations

Mme C. Schaub indique que la commission s'est réunie il y a 15 jours. Étaient à l'ordre du jour : l'Info'Choulex 2021 n°4 (en phase de finalisation), l'Info'Choulex 2022 n°1 (parution prévue fin mars avec reddition des textes fin février), le calendrier 2023 (contact pris avec l'école et le parascolaire pour leur participation au projet de dessins d'écoliers). La sous-commission s'est également réunie une fois.

Routes-Canalisations-Cimetière

M. Q. Meylan indique que la commission ne s'est pas réunie.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance

La commission s'est réunie le 8.11.2021, annonce **Mme L. Comin**. Les sujets suivants ont été évoqués : TSHM (micro-trottoir et mise en œuvre de la suite, à savoir la manière de communiquer aux jeunes ce qui a été dit, comment être constructifs par rapport à cela et peut-être réaliser une partie de leurs souhaits), subventions (attributions et comment en informer les jeunes afin de susciter leur intérêt sur ces différentes associations), Escalade (organisation).

Sociale-Aînés

M. P. Droze indique que la commission s'est vue deux fois. Après un tour de table, le 27.9.2021, portant sur les remarques faites par rapport à l'octroi de deux subventions directement par l'Exécutif, l'une de Chf 3'000.- et l'autre de Chf 5'000.-, qui ont suscité un vif dialogue lors du Conseil municipal de septembre, la commission a décidé de créer un règlement d'attribution. La commission a aussi évoqué la sortie des aînés. Aucun membre de la commission n'a pu y participer ; **Mme D. Krähenbühl** a rapporté que celle-ci s'était bien passée et a été très appréciée. Les commissaires ont fixé la date de distribution du panier de Noël (le 16.12.2021), et octroyé Chf 2'000.- à la Chaîne du Bonheur pour l'Afghanistan. Concernant les activités pour les aînés, des après-midis de jass sont organisés. Il est demandé aux membres de la commission d'en faire la publicité.

La commission a, selon son souhait exprimé le 27.9.2021, reçu le Maire lors de sa séance du 1.11.2021 afin de faire le point sur les subventions évoquées plus haut. Un règlement sera rédigé afin de clarifier les critères d'attribution. La commission s'est ensuite penchée sur la répartition des subventions suisses pour le second semestre et a octroyé Chf 31'000.- (les détails figurent au procès-verbal). 56

demandes ont été évaluées, 23 associations ne sont pas soutenues, 33 sont soutenues. La prochaine séance a été fixée au 10.1.2022.

Fondation immobilière

M. J. Schöni indique que le conseil de Fondation ne s'est pas réuni récemment.

5. Communications de l'exécutif

Mme D. Krähenbühl donne les informations suivantes :

Elle a assisté, le 17.11.2021, au groupe de pilotage pour les TSHM. Ce bilan annuel était l'occasion de discuter avec les TSHM, notamment sur leur recherche d'un lieu pour la période hivernale. Un accueil était assuré jusqu'à fin novembre à Collonge-Bellerive. Choulex ayant proposé un local disponible, deux ouvertures ont déjà eu lieu la semaine dernière (jeudi et vendredi), et se poursuivront sur deux semaines. Si les jeunes répondent présents, cela débouchera sur une ouverture hebdomadaire pendant la période hivernale dès janvier.

Le 29.11.2021, dans le cadre du Plan directeur communal (PDCom) et avec les bureaux Tanari et Viridis, une rencontre a eu lieu avec les agriculteurs qui ont pu exposer les difficultés qu'ils rencontrent sur le territoire dans le cadre de leurs activités. Cette discussion, intéressante, nourrira les réflexions au niveau du PDCom.

Le 3.12.2021, **Mmes A. Meylan** et **D. Krähenbühl** ont assisté à l'illumination du sapin, qui était un moment fort sympathique.

Le 6.12.2021, l'Exécutif a reçu la police de la Pallanterie.

Le 10.12.2021, le bilan Eco21 sur le plan d'action 2021 a été effectué. Certaines actions seront reconduites en 2022, et de nouvelles actions seront prochainement évoquées en commission.

La soupe servie lors de la fête de l'Escalade du 10.12.2021 était excellente aux dires de tous. **Mme D. Krähenbühl** adresse un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette fête.

Actions en cours :

- Les panneaux de déchetteries et nouveaux visuels pour les containers sont commandés et devraient arriver prochainement.
- Les containers de la Gouille-Noire devraient pouvoir entrer en fonction avant Noël, la convention étant en cours de finalisation avec la PPE. Le container actuel étant un peu sous-dimensionné, il devient important d'avoir accès aux nouveaux.
- Les enseignants ont accepté de faire partie d'un programme pilote de ZeroWaste, qui s'intitule « mon école zéro déchet ». Les 4 classes de l'école bénéficieront d'un accompagnement pédagogique pendant les 6 prochains mois.

- L'Exécutif a reçu un premier rapport de l'entreprise ABDF. Concernant les platanes devant le tea-room, la Fondation souhaite conserver le mode de taille actuel. L'Exécutif, qui est pour sa part prêt à faire l'expérience sur ceux situés dans le parking, attend toutefois un rapport plus détaillé sur ce qu'il faut faire et quand pour garantir leur pérennité et éviter les ruptures de branches qui pourraient survenir.
- La commune a reçu un préavis favorable du fonds énergie des collectivités publiques pour une entrée en matière concernant la Cité de l'Énergie à hauteur de 80 % du montant du mandat.
- Les après-midis jass n'ont pas vraiment rencontré un grand succès ; il a été décidé de proposer une formule plus souple pour le mois de janvier.

Mme A. Meylan liste les communications suivantes :

Un rendez-vous à propos des installations du stade a eu lieu avec le représentant du Rugby Club Hermance le 22.11.2021. S'il est trop tard cette année pour avoir une équipe fixe, des équipes viendront certainement s'entraîner régulièrement au printemps 2022.

Le repas anniversaire des employés communaux s'est déroulé le 25.11.2021.

Mme A. Meylan remercie encore le secrétariat d'avoir organisé cette première fenêtre de l'Avent de la Mairie.

Le repas des employés communaux s'est déroulé le 3.12.2021 en petit comité.

La sous-commission de l'information s'est rendue chez la graphiste, le 6.12.2021, afin d'étudier le futur site Internet. Plusieurs règlements et directives ont déjà été préparés en parallèle. Le site Internet ayant entre-temps eu un problème, il est désormais irrécupérable. Une nouvelle séance devrait avoir lieu fin janvier.

La sous-commission rencontrera aussi fin janvier les responsables de l'application pour Smartphone afin de déterminer les informations à y faire figurer.

Le SIS a proposé à toutes les communes genevoises une visite de son centre de la rue des Bains. L'Exécutif s'y est rendu le 9.12.2021 avec deux autres communes. De nombreuses explications ont été apportées aux magistrats, et des ateliers leur ont été proposés. Les sapeurs sont des professionnels passionnés et passionnants.

L'apéritif communal a malheureusement dû être annulé en raison des mesures sanitaires, qui ne correspondaient pas à l'esprit de cet événement.

L'Info'Choulex 2021 N° 4 partira demain à la poste. Le calendrier n'est pas encore revenu ; le responsable sera relancé.

Mme A. Meylan annonce les résultats de la course de l'Escalade pour Choulex : 53 participants, 2 personnes arrivées premières de leur catégorie, 3 poussins sont arrivés dans les 10 premiers. Les 2 plus jeunes avaient 4 ans, et les plus âgés 74 ans.

6. Propositions individuelles et questions

Mme C. Schaub estime qu'il manque des bancs à certains endroits de la commune, notamment à Bellecombe. Il faudrait envisager d'en installer près de certains chemins ou routes, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Mme A. Meylan prend note de cette remarque.

M. Q. Meylan clôt la séance à 20h06.